



Commune de La Brillaz
Conseil communal

Information à la population

Un ECO-point a été mis en place à la déchèterie de Lovens depuis le 1^{er} avril 2023 avec une ouverture sans surveillance le lundi de 8h à 17h.

Malheureusement ces dernières semaines des déchets ont été laissés devant les bennes.



Afin que cette expérience de « libre-service » puisse continuer d'être proposée avec des heures d'ouverture élargie, il est indispensable de ranger les déchets dans les bennes prévues à cet effet.

Pour les déchets non collectés à Lovens merci de vous rendre à la **déchèterie de Lentigny** selon les horaires suivants :

Mercredi : 16 h 00 - 19 h 00.

Samedi : 9 h 00 - 11 h 30 et 13 h 30 - 15 h 30.

Chaque usager de cet ECO-Point est responsable de son bon fonctionnement. En cas question sur la nature des déchets ou leurs rangements merci de vous adresser au personnel présent à Lovens le lundi de 17 h 00 à 18 h 00 ou le jeudi de 17 h 00 à 19 h 00.

En vous remerciant d'avance de votre compréhension.

Le conseil communal